



EXPRESSION DES PRÉFÉRENCES (suite)
(personnel enseignant régulier temps plein E1 seulement)
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Commentaires :

Particularités importantes :

- + La date limite de réception par le Service des ressources humaines pour l'expression des préférences est le **1^{er} avril 2025**.
- + Aucune demande ou modification ne sera acceptée après ce délai.
- + Nous ne tenons pas compte des demandes de niveaux.
- + Seuls.es les enseignants.es pour qui la demande sera retenue seront contactés.es.
- + Votre demande doit être acheminée à l'adresse courriel suivante : srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca
- + Acheminer une copie à L'APL : z27_lignery@aplcsq.net

Signature de l'enseignant.e

Date

